



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division
/ Division des services de gestion des affaires et de consultation

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

10C1, Place du Portage

Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet MEMORIAL GRANT PROGRAM | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 0D160-183745/C | Amendment No. - N° modif. 004 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 0D160-183745 | Date 2018-08-16 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZG-423-33675 | |
| File No. - N° de dossier 423zg.0D160-183745 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-21 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Marcotte, Karen | Buyer Id - Id de l'acheteur 423zg |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8522 () | FAX No. - N° de FAX (000) 000-0000 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|---|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

La modification 004 est publiée afin de répondre aux questions suivantes :

Question 8 : Compte tenu de la variété et de la combinaison des plates-formes techniques requises pour exploiter avec succès le programme de subventions commémoratives, l'État accepterait-il une référence de projet d'un sous-traitant qui sera utilisée dans une solution proposée pour répondre aux exigences de TO4?

Réponse 8 : Oui, l'expérience du soumissionnaire et de ses entreprises affiliées et de ses sous-traitants sera prise en considération.

Question 9 : En ce qui concerne la section B du critère TO6 dans laquelle on indique que les médecins consultants experts doivent avoir une spécialité en matière de certification liée à la maladie professionnelle diagnostiquée ou au trouble psychologique présumé ou diagnostiqué :

Grâce à nos recherches et à notre compréhension de l'industrie médicale, il existe très peu (voir pas du tout) de spécialités en matière de certification dans ce domaine. Compte tenu des résultats de nos recherches, l'État accepterait-il également des médecins consultants experts ayant plus de cinq ans d'expérience dans le domaine des maladies professionnelles diagnostiquées ou des troubles psychologiques présumés ou diagnostiqués?

Réponse 9 : La section 5.7 de l'énoncé des travaux, laquelle porte sur l'accès sécurisé requis pour les spécialistes, stipule que les médecins consultants experts doivent examiner les documents ou les preuves exigés par les modalités du Programme de subvention commémoratif et citer des articles de recherche scientifique actuels évalués par des pairs lorsqu'ils recommandent qu'un décès soit raisonnablement attribuable à l'exercice des fonctions d'un premier répondant. Le critère TO6 exige que les médecins consultants experts possèdent une spécialité en matière de certification pour qu'ils puissent s'assurer que les demandes d'admissibilité au Programme de subvention commémoratif sont évaluées avec intégrité et que toutes les recommandations fournies sont exhaustives. Les modalités du Programme fournissent des exemples de maladies professionnelles et de troubles psychologiques pour lesquels il faut assurer un accès aux spécialistes requis. Des médecins consultants experts possédant une spécialité en matière de certification en oncologie, en cardiologie, en psychiatrie ou en psychologie et possédant cinq ans d'expérience et plus seraient admissibles.

Question 10 : L'État pourrait-il fournir des renseignements supplémentaires sur le rôle des fournisseurs retenus dans le développement, la maintenance et l'hébergement du site Web? Si le fournisseur retenu a un rôle à jouer à cet égard, l'État pourrait-il fournir des renseignements supplémentaires sur la structure des coûts? Par exemple, le fournisseur retenu est-il responsable de l'ensemble de la conception, de la construction et de la maintenance du site Web?

Réponse 10 : L'entrepreneur est responsable de l'ensemble de la conception, de la construction et de la maintenance de sa solution de technologie de l'information et du centre de contact. Le site Web de l'autorité responsable du programme a pour but d'offrir de l'information de base sur le programme disponible. Toutefois, le site Web de l'autorité responsable du programme fera l'objet d'une révision de la conception afin de diriger les demandes de renseignements vers le site Web de l'entrepreneur pour obtenir des renseignements sur le programme et le processus de candidature. La section 5.5 de l'énoncé des travaux fournit des renseignements sur les exigences en matière de conception et de mise en œuvre de la solution de technologie de l'information et du centre de contact. La section 5.10 de l'énoncé des travaux indique que l'information sur le site Web est un produit livrable qui comprend des documents de

Solicitation No. - N° de l'invitation
0D160-183745/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0D160-183745

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier
423ZG.0D160-183745

Buyer ID - Id de l'acheteur
423ZG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

communication et de soutien de demande. On peut consulter d'autres renseignements sur les exigences aux sections 6.7 : Tenir à jour des documents de communication et de soutien de demande et 6.8 : Maintenir la solution de technologie de l'information et du centre de contact, qui mentionnent le contenu et la fonction nécessaires dans le cas d'un site Web et qui sont clairs quant à la nature continue de l'exigence. Une structure des coûts est décrite dans le barème des prix. Celle-ci fournit des renseignements spécifiquement liés aux frais de démarrage et d'essai.

Question 11 : Le Paragraphe 7.2.3 Propriété Intellectuelle - Indique "4007 (2010-08-16). Le Canada est-il disposé à accepter des conditions révisées concernant les droits de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne les droits de propriété, les licences et les définitions des renseignements originaux et sur les renseignements de base?

Réponse 11 : Non, le Canada n'est pas en mesure de modifier ou d'accepter des conditions révisées des Conditions générales supplémentaires 4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux. Tel que décrit dans la Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, sous-section 2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle; Sécurité publique Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la *Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État* : les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent à du matériel protégé par droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels informatiques et de la documentation connexe.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.
